

# La retraite infirmière en chantage

## Les syndicats de personnels hospitaliers sont furieux.

Alors que des négociations sont en cours dans la fonction publique hospitalière sur le passage des personnels paramédicaux de la catégorie B à la catégorie A (la plus haute de la fonction publique), la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, a fait la semaine dernière, des annonces unilatérales sur le sujet. Bien que les discussions ne soient pas closes, elle a annoncé publiquement, le 15 décembre, dans un entretien publié sur le site d'informations 20minutes.fr, des revalorisations salariales «sans précé-

dent» pour les infirmiers et infirmières avec la reconnaissance de leur diplôme «au niveau licence», et leur classement comme fonctionnaires de catégorie A. Mais ils devront en contrepartie travailler jusqu'à 60 ans au lieu de 55 ans, a-t-elle précisé.

À FO, on indique «être pour le moins surpris de cette communication, d'autant que l'ensemble des organisations syndicales a quitté la séance de négociations du 14 décembre face au refus du ministère de retirer de la négociation le point consacré à cette contrepartie». Ce jour-là, FO, la CGT, la CFDT,

la CFTC, la CGC, SUD et UNSA avaient quitté la table de négociations, refusant de lier la question de l'âge de la retraite au passage en catégorie A.

## QUID DE LA PÉNIBILITÉ DU MÉTIER?

L'annonce de la ministre de la Santé «va à l'encontre de la reconnaissance de la pénibilité des professions paramédicales et des infirmières en particulier», estime la Fédération FO des Services publics et de Santé (SPS-FO). «Alors que le gouvernement annonce la prise de nou-

velles dispositions concernant les retraites pour 2010, notamment concernant le dossier de la pénibilité, il n'est pas admissible que des mesures anticipatrices soient prises», ajoute-t-elle.

La fédération rappelle qu'actuellement «les tensions dues au manque de personnels et les conséquences de la dégradation des conditions de travail aggravent la pénibilité des exercices professionnels».

Lors de la prochaine séance de négociations statutaires, programmée le 22 décembre, FO devait à nouveau revendiquer le retrait de la disposition ministérielle.